

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3054

présenté par

Mme Bellamy, M. Albertini, M. Alfandari, M. Benoit, M. Berrios, M. Blanchard, M. Bouyx, M. Brard, M. Christophe, Mme Colin-Oesterlé, M. Criaud, M. Fait, Mme Firmin Le Bodo, M. Gernigon, Mme Gérard, M. Henriet, M. Jolivet, M. Kervran, M. Lam, M. Lemaire, Mme Lise Magnier, M. Marcangeli, M. Moulliere, M. Patrier-Leitus, Mme Piron, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, Mme Rauch, M. Roseren, Mme Saint-Paul, M. Thiébaud, M. Valletoux et Mme Violland

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	6 820 102
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	0
TOTAUX	0	6 820 102
SOLDE	-6 820 102	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un double contexte de nécessité de baisse des dépenses publiques et d'efficience, cet amendement vise à supprimer l'Agence Nationale du Sport (l'ANS) pour rationaliser le paysage administratif français.

En 2025, l'ANS dispose d'un budget de 415,2 M€ pour mener à bien ses missions. La direction nationale des sports est en capacité d'en reprendre la gestion directe, particulièrement en ce qui concerne le sport de haut niveau.

Par ailleurs, depuis sa création en 2019, le lien avec les territoires s'est affaibli. Le manque de lisibilité et de lien direct avec les acteurs locaux est régulièrement souligné. C'est pourquoi cet amendement propose de confier les fonds dédiés aux Préfets de Département et à l'écosystème sportif local dont l'ancrage territorial, la connaissance des besoins de terrain et la gestion pragmatique n'est plus à prouver.

Cette réinternalisation des moyens entraînera un gain en lisibilité et en dépenses publiques évident.

Le présent amendement prévoit ainsi de retirer 6 820 102 euros en AE et en CP au programme 129 « Sport ».

Cette baisse est imputée à hauteur de 3 510 000 euros en AE et en CP à l'action 01 « Promotion du sport pour le plus grand nombre ». Et à hauteur de 3 310 102 euros en AE et en CP à l'action 02 "Développement du sport de haut niveau".